

A-2024-068

6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL

L'Adjoint au Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de travaux de branchement de réseau AEP et EU, rue du Gave à BOEIL-BEZING, par l'entreprise SNATP SUD-OUEST représentée par M. HOURDEBAIGT Aubry située à POEY-DE-LESCAR, rue Principale, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du lundi 15 juillet 2024 au vendredi 2 août 2024, de 8 heures à 18 heures, la circulation, le dépassement et le stationnement des véhicules, seront interdits dans la rue du Gave. La route sera barrée durant quinze jours sauf pour les riverains.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par les rues adjacentes.

Article 3 : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 4 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de l'entreprise SNATP SUD-OUEST représentée par M. HOURDEBAIGT Aubry située à POEY-DE-LESCAR, rue Principale.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur HOURDEBAIGT Aubry - SNATP SUD-OUEST rue Principale 64230 POEY-DE-LESCAR,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Madame Stéphanie AYRAULT, service des ordures ménagères

Fait à Boeil-Bezing, le 27 juin 2024

Pour Le Maire,

Serge TASTET.

